

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série

Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum

Band: 6 (1904-1905)

Heft: 1

Artikel: Aventicensia. III, Couteau à manche d'ivoire sculpté représentant deux gladiateurs

Autor: Mayor, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aventicensia

par J. Mayor.

III.

Couteau à manche d'ivoire sculpté représentant deux gladiateurs.

(Suite ¹.)

Le remarquable objet auquel les pages précédentes sont consacrées n'est pas le seul monument relatif à la gladiature que renferment les collections suisses. D'autres pièces, beaucoup moins importantes sans doute, se trouvent en différents musées et nous fûmes naturellement conduit à rassembler quelques notes au sujet de certaines d'entre elles. Ces notes avaient été prises au point de vue de la comparaison de l'équipement et de l'armement des deux gladiateurs d'ivoire; c'est surtout à ce titre qu'elles sont publiées ici. Mais, elles constituent aussi un essai d'inventaire d'une catégorie de représentations intéressantes, essai que nos lecteurs pourront aisément compléter, les renseignements qui suivent ne concernant ni toutes les collections publiques de notre pays, ni les objets, rentrant dans le même cadre, que posséderaient des particuliers.

Des inventaires de ce genre, passant en revue les trouvailles faites dans une contrée, ajouteront toujours quelque chose aux connaissances acquises. Pour ce qui concerne la Suisse, on trouverait dans nos musées la matière de plus d'un, à commencer par ce catalogue des bronzes figurés, que M. Salomon Reinach réclame depuis bien des années et pour lequel nous avons rassemblé un grand nombre de photographies et de notes. Les inventaires régionaux seront la base nécessaire des grands *Corpus* qui, peu à peu, viendront, pour chaque domaine de l'archéologie, grouper les monuments et les offrir à l'étude en de vastes collections graphiques.

* * *

¹) Voy. *Indicateur d'antiquités suisses*, 1903/1904, p. 117 et suiv. — M. Jomini, conservateur du Musée d'Avenches, a bien voulu nous adresser d'intéressants renseignements, complétant ce qui a été dit, dans la première partie de ce travail (p. 118), au sujet de l'aqueduc du Lavoex. Ce canal, poursuivant son cours vers l'est, rencontrait, à mi-chemin entre le théâtre et le Cigognier, un autre conduit souterrain, qui traversait en diagonale l'emplacement présumé du forum et a été détruit, il y a un certain nombre d'années, dans la pièce de terrain dite du Pastlac, contiguë au Lavoex; plusieurs embranchements latéraux se déversaient dans ce dernier canal, dont la direction générale était celle du nord au sud — ou vice-versa (cf. le *Plan d'Aventicum* publié par l'Assoc. pro Aventico, *Bulletin* n° 2, 1888). M. Favre, l'inventeur du couteau, a poursuivi la démolition de l'aqueduc dans lequel il l'a trouvé.

1. Fragment d'un haut-relief.

(Musée d'Aubonne.)

Planche I.

Bloc de roche du Jura, haut de 1 m 50, large de 0 m 95, épais de 0 m 43 à la base et de 0 m 30 au sommet, déposé dans la cour du château d'Aubonne. On déplorera avec nous l'état fragmentaire de ce monument, dont l'intérêt est encore assez considérable, et qui pourrait passer pour inédit, tant les mentions qui en ont été faites jusqu'ici sont insignifiantes.

Le sujet représenté n'offre aucune difficulté d'interprétation. C'est un groupe de deux gladiateurs tombés en garde pour le combat, position classique, très fréquemment reproduite par les artistes de l'époque romaine, lesquels ont beaucoup exploité les phases du début ou de la fin des luttes, à l'exclusion des corps-à-corps. Malgré la grossièreté de la sculpture et l'état de détérioration du morceau, les détails de l'équipement sont parfaitement visibles et bien caractéristiques : Nous avons à faire à un gladiateur armé comme le *secutor* du couteau d'Avenches, et qui, s'il n'appartient pas à l'arme des *secutores* proprement dits, fait partie d'une classe rapprochée; mais son adversaire n'est pas un rétiaire.

Celui des deux combattants qui est le plus complet a le torse nu, comme il convient ¹⁾, les reins ceints du *subligaculum* à pan pointu retombant par devant, maintenu par le large et épais *balteus*, la jambe droite protégée par l'*ocrea* blindée; sa tête est couverte d'un grand casque à crête, dont le rebord saillant a disparu ou a été mal rendu par le sculpteur, et qui est dépourvu de colletin, ce qui le distingue du casque du *secutor* d'Avenches. Le bras droit est trop endommagé pour bien montrer la *manica* rembourrée; quant au bouclier, c'est le grand *scutum* oblong à *umbo*. Tous ces objets apparaissent sur la planche I ²⁾ et on les a vus précédemment décrits, y compris ce casque d'un genre différent ³⁾. A part la coiffure, il n'y a, du reste, pas d'autre variante à signaler ⁴⁾. Ce gladiateur, si semblable à un *secutor* que l'on ne saurait guère l'en distinguer, s'il était isolé, ce gladiateur est un *oplomachus*: du moins nous le désignerons ainsi pour nous conformer à l'usage, bien que cette dénomination ne réponde peut-être pas encore à quelque chose de précis et de définitif.

L'*oplomachus* — si *oplomachus* il y a — dérivait, de même que le *secutor*, des anciens Samnites; cela se voit assez par cet armement identique. Mais il aurait eu une escrime particulière et c'est ce qui expliquerait qu'on l'ait

¹⁾ Cette règle ne souffre pas d'exception chez les gladiateurs. Les tuniques, dont il est assez souvent question, sont le fait de monuments mal interprétés par l'observateur ou le dessinateur.

²⁾ Exécutée d'après une excellente photographie de la maison Fréd. Boissonnas, à Genève.

³⁾ Voy. la première partie, p. 123, au bas.

⁴⁾ Si ce n'est, peut-être, que l'*ocrea* laisse ici le pied complètement découvert.

pourvu d'un casque plus en rapport avec celui de son adversaire habituel, qui n'était autre que le thrace. ¹⁾)

Aux yeux des amateurs de l'amphithéâtre, le thrace (*thraex*), son nom l'indique, devait représenter un guerrier de cette nation, à laquelle il avait emprunté quelques-unes des pièces de son armement. Nous en trouvons un spécimen sur le monument d'Aubonne, en face de l'*oplomachus*, où le peu qui en reste — la jambe gauche et le bouclier — suffit à le reconnaître. Ce bouclier seul est déjà typique; ce n'est plus le vaste scutum, c'est la *parma* carrée ²⁾), très fortement hémicylindrique aussi, mais n'emboîtant et ne protégeant que le torse. Pour compléter sa défense, le thrace avait les jambes garnies de deux grandes cnémides de métal, évasées dans le haut, pour laisser libre jeu à l'articulation du genou, et dépassant assez la rotule pour que la cuisse apparaisse à peine entre la jambière et le bouclier; au pied, ces cnémides ³⁾ se terminaient sur une sorte de petite guêtre de cuir. On voit très bien la cnémide sur notre planche, de même qu'on y constate le rôle et la position du bouclier par rapport à celle-ci. Ce dont il n'est pas

¹⁾ Cette distinction entre l'*oplomachus* et le *secutor* répond-elle bien à la réalité des faits et surtout fut-elle constante? C'est ce qu'on peut se demander. Les auteurs anciens ont laissé fort peu de renseignements sur l'*oplomachus* et, en fait, il ne semble pas établi que *secutor* et *oplomachus* ne soient pas un seul et même gladiateur prenant occasionnellement, et peut-être à une certaine époque seulement, ce second nom. La distinction est fondée sur l'existence même de ce nom spécial, sur la différence de coiffure, sur la différence probable d'escrime. Quant au nom, il est difficile d'admettre, avec M. Lafaye (*op. laud.*, p. 1585), qu'il se rapporte à un bouclier particulier (*ὄπλον*) dont le gladiateur *oplomachus* se serait couvert; en réalité le nom équivaut à „pesamment armé“ et il n'y a pas de raison pour qu'il ne s'applique pas, au besoin, à tous les gladiateurs porteurs de pièces d'armures, *secutores*, thraces ou autres, le rétiaire demeurant, au contraire, le type du gladiateur léger. Ne pouvait-on traiter les *secutores d'oplomachii*, comme on parlera aujourd'hui de la grosse cavalerie à propos des cuirassiers: les deux termes ne s'excluent pas et correspondent à une seule arme, l'un d'eux est plus général, voilà tout. Et, du reste, quand on qualifiait les *secutores* de *sammes*, on usait du même procédé de généralisation. Quant à la différence de coiffure, c'est l'argument le plus sérieux peut-être, car il semble bien, sur les monuments figurés, que le gladiateur aux prises avec le rétiaire porte toujours le casque fermé, à colletin et sans rebord saillant, tandis que le même gladiateur, en présence du thrace, a le casque sans colletin et à large rebord. Mais rien n'empêche que ce gladiateur — soit, dans l'espèce, le *secutor* — dispose de deux coiffures différentes; il est naturel aussi que pour combattre le rétiaire il se dépouille des plumes, queues, aigrettes, panaches, qui auraient offert une prise trop facile au filet, mais qui étaient les accessoires en quelque sorte obligés du casque à rebord. Quant à l'escrime enfin, que savons-nous de positif à l'égard du jeu de l'*oplomachus*? Combattant le thrace, qui n'avait pas l'escrime du rétiaire, il ne pouvait, dit-on, jouer le même jeu que le *secutor*. Toutefois, il resterait à prouver que le *secutor* ne pouvait pas combattre de plusieurs manières et à préciser l'escrime du thrace. Le fait qui subsiste est celui de l'identité presque absolue d'armement et d'équipement, laquelle, à coup sûr, n'aurait pas été si complète dans le cas où *secutor* et *oplomachus* auraient été les représentants de deux armes distinctes.

²⁾ La véritable *parma threcidica* était ronde et l'on voit souvent des gladiateurs thraces en être pourvus.

³⁾ Elles étaient souvent décorées de riches ornements, comme les casques.

possible de juger, par exemple, c'est du reste du costume, qui se composera du grand casque à aile, du caleçon, du ceinturon et de la manche, en tout semblables à ceux de l'*oplomachus*, c'est encore de l'arme offensive, celle-ci propre au thrace, une épée à lame fortement recourbée, la redoutable *sica*.

Les représentations de gladiateurs thraces ne sont peut-être pas aussi fréquentes que celles de *secutores* et d'*oplomachii*, mais elles sont plus nombreuses que les figures de rétiaires, pour les raisons que nous avons déjà données ¹⁾. On connaît quelques manches de couteaux avec effigies de thraces isolés ²⁾. Sur les autres monuments, ils sont presque toujours représentés combattant l'*oplomachus*, très rarement le mirmillon, dont l'identité n'est pas des mieux établies et que les artistes ont fort peu reproduit. Le thrace est, du reste, fréquemment confondu avec ce dernier ³⁾, bien que sa tenue soit — on vient de le voir — des mieux caractérisées et ne puisse prêter à aucune indécision ⁴⁾.

Si l'on peut dire en toute certitude ce que représente le monument d'Aubonne, il est moins aisé d'en définir la destination. Malheureusement, il semble que l'origine même du bloc sculpté soit douteuse.

¹⁾ Voy. la première partie, p. 129 et n.

²⁾ *Ibid.*, p. 128 n.

³⁾ Il n'est pas de sorte de gladiateur à laquelle le nom de mirmillon n'ait été, ne soit encore appliqué. On tient généralement pour certain que le mirmillon était pesamment armé; c'est probablement le contraire qui est vrai, mais nous ne pouvons aborder ici cette question, qui nous éloignerait par trop de notre sujet; nous y reviendrons plus loin, à propos d'une lampe.

⁴⁾ La meilleure représentation du thrace se voit sur le monument funéraire d'un gladiateur célèbre appartenant à cette arme, Marcus Antonius Exochus, d'Alexandrie, qui vivait au temps de Trajan; ce monument a été souvent reproduit d'après Fabretti, qui en a donné la meilleure gravure (*De columna Trajani syntagma*, p. 256); on le trouvera dans un recueil plus répandu, *L'Antiquité expliquée* de Montfaucon, t. III, 2^e part., pl. CLXVIII. C'est un précieux document, où les détails du costume sont rendus avec une rare précision; cela n'a pas empêché les auteurs que nous venons de citer, et d'autres après eux, de dire qu'Exochus était armé pour combattre aux cestes. Qu'il est facile, du reste, d'errer en pareille matière, surtout si l'on n'a pas les originaux sous les yeux! Il faut si peu de chose pour qu'un dessin cesse d'être exact, une épaisseur de trait, un accident de la matière pris pour œuvre intentionnelle, bien d'autres causes, sans préjudice du défaut d'observation, des écarts de l'imagination ou encore de l'inattention du dessinateur. Et combien ces défauts ne deviennent-ils pas sensibles dans les reproductions anciennes, où l'artiste est considérablement influencé par le style et la mode régnant à son époque, où il voit à coup sûr avec moins de précision que son descendant d'aujourd'hui! Pour peu que l'écrivain qui commente l'ouvrage reproduit se laisse à son tour influencer par des idées préconçues, ou qu'il n'exerce pas une critique rigoureuse, à quels singuliers résultats ne risque-t-on pas d'arriver? C'est par douzaines que nous avons constaté, dans les seuls travaux relatifs à la gladiature, les erreurs ayant pour cause unique l'une ou l'autre de ces raisons d'errer, dont la plus considérable, peut-être, provient de l'habitude de reproduire indéfiniment le même matériel d'illustration, sans le soumettre à de périodiques révisions. Quel abus n'a-t-on pas fait, par exemple, depuis Winckelmann, des scènes gladiatoriennes d'une mosaïque dont le cardinal Albani ne possédait plus qu'une copie au temps du grand archéologue! Cette copie était assurément fautive — tant de monuments positifs viennent le démontrer — les reproductions qu'on en a faites le sont probablement davantage encore; néanmoins, on en voit partout

Ni Loys de Bochat, ni F.-L. de Haller ne l'ont signalé. Blavignac, qui en a donné un fort mauvais croquis ¹⁾, dit qu'il était précédemment incrusté dans les murs de l'église d'Aubonne ²⁾ et il suppose qu'il provient de Nyon, ainsi que d'autres fragments romains existant dans la contrée ³⁾. Il paraît donc certain qu'au moment où l'archéologue genevois écrivait, on avait perdu, à Aubonne, toute notion d'origine. Cependant, Bonstetten, vingt ans plus tard, assure, sans donner aucune référence, que nos gladiateurs furent apportés de Chanivaz ⁴⁾ et cette opinion, que nous ne sommes pas parvenu à contrôler, a été purement et simplement reproduite par les continuateurs de Martignier et de Crousaz ⁵⁾, qui, eux, n'avaient pas même cité le relief d'Aubonne. Chanivaz, lieu admirablement situé au bord du Léman, entre Rolle et Saint-Prex, près de l'embouchure de l'Aubonne, sur le cap formé par les alluvions de cette rivière, a livré, en outre, dit Bonstetten, des „ruines romaines, ustensiles divers, monnaies depuis Marc Aurèle jusqu'à Constantin, un fût de colonne, des restes d'aqueduc, un mur occupant une étendue considérable de terrain“, puis, à quelque distance, „une quinzaine de sépultures formées de dalles brutes, renfermant des squelettes sans objets d'antiquité“. Tout cela est bien vague, bien insuffisant, et il n'y a guère à en déduire que l'existence, sur ce terrain, d'une *villa* de quelque importance

les clichés et le commentaire, où l'on parle du *secutor* à visage découvert, aux pieds chaussés de sandales, aux jambes entourées de lanières, du rétiaire vêtu d'une sorte de tunique, etc.

¹⁾ *Histoire de l'architecture sacrée*, 1853, p. 45, n. 48 et atlas, pl. VI*, 2.

²⁾ C'est exact et, du reste, Levade en 1824 (*Dictionnaire géographique, statist. et hist. du canton de Vaud*, p. 18), Louis Vulliemin en 1849 (dans le *Manuel du voyageur dans le canton de Vaud*, 1857, p. 241) le disent, sans faire plus que de signaler la pierre. Ce dernier retardait beaucoup, car, d'après une obligeante communication de M. J. Cart, conservateur actuel du Musée d'Aubonne, le monument, encastré dans la face sud de l'église, fut déposé et transféré au château le 6 juin 1838. M. Cart se demande s'il ne provenait pas de Trévelin, localité située à un quart d'heure d'Aubonne, et dont l'église, démolie en 1576-1577, aurait été l'église principale du bourg, celle d'Aubonne même n'étant qu'une chapelle; le bloc aurait été apporté lors de cette démolition. C'est une hypothèse. Trévelin, toutefois, s'il a fourni quelques instruments de bronze, ne paraît pas avoir offert de vestiges romains bien caractérisés, si l'on s'en rapporte, du moins, à Bonstetten. Aubonne n'est pas sans en posséder. Il est bien possible que le monument d'Aubonne provienne d'Aubonne même.

³⁾ Blavignac ajoute que Senebier, „dans ses manuscrits“, indique la présence à Rolle d'un monument analogue. De quels manuscrits s'agit-il et quelle créance peut-on accorder à cette assertion? C'est qu'il n'est pas possible de dire pour le moment. Ce qui est certain c'est que M. F. Gardy, conservateur de la Bibliothèque publique de Genève, a bien voulu faire, dans les papiers de Senebier conservés dans cet établissement, une recherche qui n'a donné aucun résultat. Mais si réellement Senebier a dit, en un passage qui nous aura échappé, ce que Blavignac prétend lui emprunter, il semblerait alors que la provenance de Chanivaz doive recevoir de ce chef une certaine confirmation et que le monument de Rolle ne soit autre que celui d'Aubonne qui aurait été vu à Chanivaz, localité assez voisine de Rolle pour que Senebier n'ait pas cru devoir faire la distinction.

⁴⁾ *Carte archéologique du canton de Vaud*, Toulon, 1874, in-4, p. 4 et 17.

⁵⁾ *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, supplément, 1^{re} livr., 1886, p. 127.

en un site parfaitement choisi. La contrée, du reste, est riche en vestiges de l'époque romaine et mériterait une étude attentive : le bois de Buchillon, qui renfermait un cimetière romain, dont nombre d'objets sont déposés au Musée de Lausanne, est à deux pas de Chanivaz. Quoiqu'il en soit, la question de la provenance doit, semble-t-il, demeurer ouverte.

On peut se demander si le monument aux gladiateurs avait un caractère funéraire ou un caractère représentatif général. Si peu considérés qu'aient été les gladiateurs au point de vue civil, leur succès étaient tels, leurs admirateurs si nombreux que, dans tout l'Empire, artistes et artisans se sont appliqués à multiplier les petites représentations les concernant. Les objets de cette sorte de passion universelle, ou leurs héritiers, prenaient soin aussi d'une gloire souvent chèrement achetée et ne manquaient pas de faire dire aux inscriptions funéraires leur rang, le nombre de leurs victoires, celui même de leurs demi-victoires ¹⁾. Ils ont fait volontiers tailler leurs effigies dans le marbre; mais il ne nous paraît pas que la sculpture d'Aubonne appartienne à cette dernière catégorie de monuments. La scène qu'elle représente n'offre rien de personnel, comme cela devrait être le cas s'il s'agissait de célébrer les combats d'un héros de l'amphithéâtre : celui-ci serait représenté, ou seul et la tête découverte, ainsi que sur plusieurs pierres funéraires bien connues, on en posture de combat et casqué, mais dans l'attitude très nette de la victoire, blessant, terrassant ou achevant son adversaire. C'est ici une phase de combat en quelque sorte type, non une lutte assez glorieuse, assez décisive pour qu'elle puisse orner le tombeau de l'un ou de l'autre des gladiateurs en présence, rien qui ressemble, par exemple, aux reliefs publiés par la comtesse Lovatelli et qui décoraient, à Rome, d'une suite de scènes de carnage, la sépulture d'un *secutor* souvent victorieux ²⁾.

Cette considération nous engagerait à ne voir, dans le monument d'Aubonne, qu'une sculpture rappelant, à un point de vue tout général, l'un des combats de l'amphithéâtre les plus goûtés et ayant peut-être fait partie d'une suite relative à l'ensemble de ces luttes. Que ces reliefs aient été placés sur ou dans un amphithéâtre, la chose est plausible, mais pour cela il faudrait aller au moins jusqu'à Nyon et reprendre, par conséquent, l'hypothèse de Blavignac, quant à la provenance du bloc d'Aubonne; la *Colonia Julia Equestrium* a dû posséder un amphithéâtre, bien que, jusqu'ici, on n'en ait pas retrouvé de traces. Il est possible aussi que cette sculpture ou ces sculptures — si, comme on peut parfaitement l'admettre, celle-ci n'est que le débris d'une série — d'un travail fort peu distingué, aient décoré la demeure de quelque „afficionado“ retiré dans la colonie, où, à défaut de luttes réelles et d'égorgements

¹⁾ Voy. la première partie, p. 131, n. 2.

²⁾ *Frammento di rilievo rappresentante una scena gladiatoria*, dans *Strena Helbigiana*, Lipsiæ, 1899, in-4, p. 174 et suiv. — J. J. Müller, dans son *Nyon zur Römerzeit (Mitteil. der Antiq. Gesellschaft in Zürich*, vol. XVIII, 1875, p. 213) parle incidemment du monument d'Aubonne d'après Bonstetten, en ajoutant „qu'il peut avoir servi de monument funéraire“. La valeur de ce travail n'est pas suffisante pour donner à cette opinion une bien grande force

authentiques, elles auraient offert à ses yeux le continuel spectacle d'un sport aimé : tel, de nos jours, l'amateur de courses s'entourant d'images de jockeys, de chevaux ou de cyclistes, que les procédés modernes lui permettent au moins de multiplier et de renouveler. La pierre elle-même ne peut donner aucun indice de placement, du moins par ses faces visibles, car il faudrait étudier à cet égard la face postérieure que nous n'avons pu voir ; l'épaisseur relativement peu considérable du champ indique qu'elle était plaquée, et sans doute contre une muraille assez forte ¹⁾).

On ne saurait trop, du reste, à quel monument analogue comparer celui-ci. Les bas-reliefs connus sont des monuments funéraires bien déterminés ; parmi les œuvres de grande dimension faites, comme celle qui nous occupe, pour être vues à distance, il n'y aurait à citer, croyons-nous, que les célèbres stucs du tombeau de Scaurus, magistrat pompéien — stucs dont, par parenthèse, on a fait, depuis Mazois, un étrange abus de reproduction. Ce rapprochement ne serait pas sans nous ramener à l'hypothèse d'un monument funèbre ; dans ce cas, ce n'est plus du tombeau d'un gladiateur qu'il s'agirait, mais plutôt de celui d'un zélateur passionné de la gladiature, d'un magistrat ayant fait donner des jeux ou d'un riche entrepreneur de *munera*.

Il nous reste à examiner à quelle époque peut remonter cet ouvrage. A coup sûr, c'est à une date récente. En faisant la part de la médiocrité du sculpteur, artisan provincial qui travaillait, sans doute, d'après quelque poncif traditionnel et imposé, il demeure que le travail accuse la décadence ; parties de nu et pièces de costume sont traitées avec la même banalité, sans vigueur comme sans finesse, en une réelle pauvreté de dessin. Il y a même lieu d'être étonné, en songeant à l'abondance des modèles précis et de bon goût qui devaient exister, d'une indigence d'autant plus remarquable que l'œuvre était vaste et créée pour la postérité ; on sera surpris que les détails de l'équipement, en particulier, ne soient pas rendus avec plus de minutie ; cela aurait pu se combiner avec une exécution inférieure. Peut-être la polychromie venait-elle suppléer ici à l'insuffisance du travail du ciseau ? Les surfaces planes et lisses des boucliers, entre autres, autoriseraient à le penser, car il n'est pas de représentation où ces armes ne portent au moins l'indication de la décoration qui les couvrait.

Blavignac n'hésite pas à reconnaître dans notre sculpture l'influence

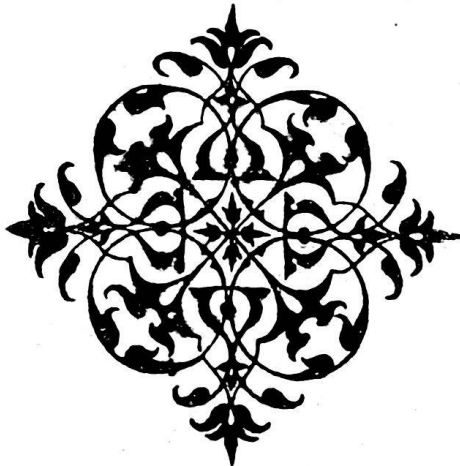
¹⁾ Remarquons, en passant, que les détériorations que la pierre a subies ne sont pas nécessairement anciennes ; elle est placée dans une cour où s'ébattent des écoliers et n'est guère à l'abri de leurs coups. Il semble cependant qu'on ait essayé, à un moment donné, d'en „bûcher“ la surface, si l'on en juge par l'enlèvement méthodique de la tête du second gladiateur et d'une partie de la „terrasse“ qui les supporte tout deux ; cela se passait peut-être au temps où le monument se trouvait encore à l'église. Il est à peine besoin de constater que la partie non existante de ce second personnage se trouvait sur le bloc voisin ; c'est grâce à un joint parfaitement net, et non à une destruction systématique ou accidentelle, que nous ne l'avons pas ici.

du „type trapu primitif sur les artistes de l'école romaine“¹⁾, type dont, suivant lui, la Pierre aux Dames de Troinex, près Genève, offrirait un exemple plus ancien. Ce qu'était ce „type trapu primitif“, à quel temps il remontait, on s'appesantirait en vain à le chercher, d'autant plus que, eût-il jamais existé, le monument d'Aubonne ne pourrait aucunement servir à le déterminer. Les figures y sont maigres et élancées, trop maigres et trop élancées pour des effigies de gladiateurs; si, au tout premier aspect, on peut à la rigueur se laisser tromper à cet égard, il faut s'en prendre à l'attitude ramassée de gens en garde, repliés derrière leurs boucliers, et au mauvais état de la sculpture. Ce que le monument d'Aubonne nous rappellerait le mieux, au point de vue de l'exécution, ce seraient les membres grêles et filiformes des gladiateurs du couteau d'Épône décrits et figurés ci-dessus²⁾. Il ne semble pas, en tout cas, qu'on puisse remonter au delà de l'extrême fin du III^e siècle, voire du commencement du IV^e³⁾. (A suivre.)

¹⁾ Blavignac, *loc. cit.* Nous ne savons s'il a exécuté son dessin — où les gladiateurs apparaissent réellement trapus — sous l'influence de son texte ou s'il a écrit ce dernier d'après son croquis.

²⁾ Voy. la première partie, p. 133 et fig. 47.

³⁾ Le travail de l'outil, dans le champ de la sculpture, nous paraît indiquer aussi une très basse époque.





Fragment d'un haut-relief représentant deux gladiateurs.

(Musée d'Aubonne.)